# PHOTOVOLTAÏQUE TERTIAIRE, AGRICOLE, COLLECTIF ET ENTREPRISES

PRIME
DE L'ÉTAT À
L'INVESTISSEMENT

voir conditions
et réglementations
en vigueur

Amortir son bâtiment grâce à son installation

RÉCUPÉRATION DE LA TVA

## LES AVANTAGES

- + Système écologique et durable
- + Baisse de sa facture d'électricité
- + Jusqu'à 30 ans de garantie produit fabricant
- + Garantie linéaire de rendement 80% à 25ans







· SAINT-AVIT

• AIRE SUR L'ADOUR

05 58 52 90 31

www.ambre-energies.com

## **POUR QUI?**

En France, le domaine du tertiaire offre 100 millions de m² de toitures étanchées, soit autant de possibilités de mettre en place des systèmes photovoltaïques. Ces bâtiments permettent plus facilement des installations car ce sont généralement de grandes surfaces de toitures, champs, façades... Cela permet d'envisager d'atteindre au minimum 70% d'autoconsommation.



DES INSTALLATIONS À FORTE RENTABILITÉ, POUR DES RETOURS SUR INVESTISSEMENT ENTRE 6 ET 10 ANS

## POUROUOI?

**UNE SOLUTION À LA FOIS** 

ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE!

Parce que les besoins en électricité d'une industrie, d'une collectivité ou d'une entreprise, se font au cours de la journée, au moment où se fait la production d'énergie. On parle alors de consommation « instantanée » qui consiste à consommer directement l'énergie produite à l'instant T. L'autoconsommation devient donc un système très intéressant et rentable.



#### **AUTOCONSOMMATION POUR LES PROS**

L'auto-consommation énergétique vous permet de consommer directement au quotidien l'électricité que vous produisez grâce à votre installation photovoltaïque.

L'objectif est bien sûr de réduire au maximum votre facture d'électricité mais aussi d'avoir une puissance plus importante pour le fonctionnement de vos machines.

#### VOTRE BÂTIMENT COMME SOURCE DE REVENU

Que vous soyez un industriel, un agriculteur, une collectivité... votre bâtiment a le pouvoir de vous faire gagner de l'argent.

Une installation photovoltaïque en revente peut vous permettre de financer entièrement l'investissement nécessaire à la construction de votre bâtiment.



Vous pouvez récupérer la TVA sur le prix de votre installation et bénéficier de la prime à l'investissement, ce qui augmente la rentabilité du projet.